

3.1

Ecole de culture générale (ECG)

L'Ecole de culture générale prépare à diverses formations professionnelles tertiaires (ES ou HES). Pour les élèves ne souhaitant pas poursuivre leur formation à l'ECG, l'année préparatoire constitue aussi une bonne préparation à un apprentissage.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 90.

INSCRIPTIONS, SÉANCES D'INFORMATION ET JOURNÉES «PORTES OUVERTES»

Voir pages 80.

TITRES OBTENUS

Certificat ECG, avec mention de l'option spécifique choisie:

- ▶ option arts;
- ▶ option communication-information;
- ▶ option santé;
- ▶ option socio-éducative.

Ce titre est reconnu sur le plan suisse: il comporte l'étude de deux langues secondes, dont une langue nationale, la validation d'un stage pratique de deux semaines et l'évaluation d'un travail personnel de certificat.

ENSEIGNEMENT

Les domaines d'études sont:

- ▶ Français et langues étrangères.
- ▶ Mathématiques et sciences expérimentales.
- ▶ Sciences humaines et sociales.
- ▶ Arts et arts appliqués.
- ▶ Sports.

Le certificat ECG permet de poursuivre le programme d'étude de la maturité spécialisée (MS) dans l'option préprofessionnelle suivie jusqu'au certificat.

Structure de la formation: certificat de culture générale

LE CURSUS EST CARACTÉRISÉ PAR :

- ▶ des disciplines communes de culture générale;
- ▶ des disciplines d'option préprofessionnelle;
- ▶ un stage pratique;
- ▶ un travail personnel de certificat;
- ▶ une option complémentaire.

▶ Des disciplines communes de culture générale dès la 1^{ère} année

Une large place est faite à l'enseignement de disciplines de culture générale en tronc commun.

▶ Une option spécifique préprofessionnelle dès la 2^{ème} année

Dès la 2^{ème} année d'études, l'élève choisit l'une des quatre orientations proposées à l'ECG. Dans chacune des orientations, la formation est constituée par des options préprofessionnelles (OSP).

▶ Un stage pratique

L'élève doit accomplir un total de deux semaines de stage pratique (10 jours/80 heures) durant son cursus à l'ECG.

▶ Un travail personnel de certificat

En 3^{ème} année, l'élève effectue, seul ou avec un-e camarade, un travail de certificat. Le sujet du travail personnel peut être en lien avec son choix d'OSP.

▶ Des possibilités d'options complémentaires en 2^{ème} et 3^{ème} années

L'élève a la possibilité de choisir une option complémentaire (OC) lui permettant d'approfondir le domaine d'étude de l'OSP ou de découvrir d'autres domaines.

▶ Elèves sportifs d'élite, musiciens ou danseurs

Les élèves sportifs d'élite, musiciens ou danseurs, qui poursuivent des études de musique ou de danse dans des écoles pro-

3 ^{ème} année	Disciplines communes	OSP	OC	Travail personnel de certificat
2 ^{ème} année	Disciplines communes	OSP	OC	
1 ^{ème} année	Disciplines communes			

OS= Option spécifique. OC= Options complémentaires, choix de cours pour approfondir le domaine de l'OS ou pour découvrir d'autres domaines

fessionnelles, peuvent bénéficier, le cas échéant, d'un aménagement de leur plan d'études afin de pouvoir concilier l'école et leur activité sportive ou artistique.

Débouchés

L'école de culture générale donne accès à de nombreuses formations.

► La maturité spécialisée donne accès directement aux hautes écoles spécialisées suivantes:

- MS arts: Haute Ecole d'Art et de Design ou Haute Ecole de Musique (HEAD ou HEM)
- MS communication-information: Haute Ecole de Gestion (HEG) ou Ecole suisse de Tourisme (EST à Sierre)
- MS santé : Haute Ecole de Santé (HEdS)
- MS travail social: Haute Ecole de Travail Social (HETS)
- soit au concours ou à la procédure d'admission.

► Le certificat ECG donne accès aux écoles supérieures ES suivantes:

- OSP arts: cette option implique des compétences personnelles spécifiques. Toute admission dans une école d'arts visuels, de musique ou de théâtre est conditionnée par la réussite d'un concours d'entrée.
- OSP communication-information : Ecole hôtelière de Genève, Ecole Internationale de Tourisme à Lausanne (EIT)
- OSP santé et social : Centre de Formation professionnelle santé et social (CFPS)

► Apprentissages: les élèves porteurs du certificat ECG peuvent être dispensés de certains cours et d'examens, ou bénéficier de raccourcissement de formations professionnelles.

Maturités spécialisées

La maturité spécialisée comprend des stages pratiques et/ou des cours complémentaires, ainsi qu'un travail de maturité qui porte sur une problématique issue des stages. Il prend la forme d'une réalisation dans le domaine artistique ou dans un des domaines de la communication.

- Maturité spécialisée arts (visuels ou musique)
- Maturité spécialisée communication-information
- Maturité spécialisée santé
- Maturité spécialisée travail social

Classes préparatoires

Une année de transition est offerte à certaines conditions aux élèves issus de 11^{ème} du CO qui ne remplissent pas les conditions d'admission en 1^{ère} de l'ECG.

Ecole de culture générale Henry-Dunant

Avenue Edmond-Vaucher 20
1203 Genève
Tél. 022 388 59 00
Fax 022 388 59 80
info-ecg-dunant@etat.ge.ch

Ecole de culture générale Ella-Maillart

Route de Base 22
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 546 29 70
Fax 022 546 29 99
info-ecg-maillart@etat.ge.ch

Ecole de culture générale Jean-Piaget

Chemin de Grange-Falquet 17
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 388 78 00
Fax 022 388 78 79
info-ecg-piaget@etat.ge.ch

3.2

Ecole de culture générale pour adultes

L'Ecole de culture générale comprend une section de cours pour adultes.

ORGANISATION DES ÉTUDES

L'Ecole de culture générale pour adultes est une école du secondaire II qui:

- Propose une formation permettant d'obtenir un certificat de culture générale (option santé ou option socio-éducative), reconnu par les Ecoles supérieures (CFPS) et les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) des domaines de la santé et du travail social.

Le certificat délivré par l'ECGA est reconnu dans toute la Suisse. Il donne accès, aux conditions définies, à la «formation maturité spécialisée».

- Offre une possibilité d'effectuer des compléments de formation spécifiques en santé en vue d'une admission dans une école ES, et en sciences humaines en vue d'une admission à la HETS.

L'ensemble des cours du certificat équivaut à un programme de 2 années à temps plein, soit 18 heures de cours par semaine.

Les cours sont regroupés en tronc commun et en disciplines spécifiques à chaque option. Ils ont lieu le soir, du lundi au vendredi, de 18h à 21h40.

Les compléments de formation en sciences humaines pour l'admission à la HETS sont organisés sous la forme de deux modules:

- Sciences humaines A (max. 6h): philosophie, psychologie, sociologie.
- Sciences humaines B (max 4h): droit, économie politique, géographie, histoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Age minimum: 20 ans. (19 ans sous certaines conditions)

- Les étudiants ayant suivi leur scolarité dans le système genevois doivent avoir quitté celui-ci depuis 1 an au moins.

- Le niveau scolaire à l'admission doit être équivalent à celui de la fin de la scolarité obligatoire à Genève (9^{ème} année du Cycle d'orientation réussie).

- Remplir les conditions de séjour prévues par l'Office cantonal de la population et, en principe, être domicilié dans le canton de Genève.

- En principe, exercer une activité professionnelle ou jugée similaire.

- Les compléments de formation sont ouverts aux étudiants déjà en possession d'un certificat de fin de formation secondaire postobligatoire.

ADMISSION

voir page 82.

DURÉE DES ÉTUDES

La durée des études dépend du niveau de départ; la formation est organisée selon un système d'unités capitalisables.

TITRES OBTENUS

- Certificat de culture générale
- Attestation de formation complémentaire.

Ecole de culture générale pour adultes

Chemin Grange-Falquet 17

1224 Chêne-Bougeries

Tél. 022 388 78 70

Fax 022 388 78 16

ECGAD@etat.ge.ch